

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 février 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-02-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2023-02-024

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 février 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-025

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2023-02-026

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA POLYVALENTE ROBERT-OUIMET.**

Attendu que chaque année, le personnel de la polyvalente Robert-Ouimet d'Acton Vale souligne la réussite, l'implication et la persévérance de ses élèves par une soirée « *Gala-Mérites* », où chaque nommé est invité à recevoir un prix sur scène;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une contribution financière, afin de permettre de financer l'achat de mérites, de cadeaux et également pour récompenser sous forme de bourse les nommés d'une catégorie spécifique du Gala;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la polyvalente Robert-Ouimet à titre de contribution financière pour le « *Gala-Mérites* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-027

### **INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 180 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de TROIS (3) billets au coût de 60 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 11 mars 2023, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-028

### **DÉPÔT D'UNE LETTRE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE.**

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec le Conseil municipal de la Ville et le Centre de Bénévolat d'Acton Vale le 3 octobre dernier, afin d'expliquer le projet d'implantation d'une chambre froide extérieure suite au refus de la demande de dérogation mineure par les autorités municipales;

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale dépose une demande de révision de la décision négative concernant l'implantation d'une chambre froide extérieure;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate le maire, monsieur Éric Charbonneau, pour rencontrer les membres du conseil d'administration du

Centre de Bénévolat, afin d'élaborer un projet pour l'implantation de la chambre froide qui répondra aux critères, lois et règlements de la Ville sans être dérogatoire et sans créer de précédent.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-029

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE LA FABRIQUE D'ACTON VALE.**

Attendu que l'an dernier, la Fabrique d'Acton Vale a fait installer un columbarium et un jardin des cendres au cimetière;

Attendu que la Fabrique entend aménager ces espaces avec des arbustes, arbres, fleurs et banc;

Attendu que la Fabrique demande à la Ville d'Acton Vale d'installer la cloche détenue par cette dernière, afin de rehausser cet aménagement;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la demande, mais demande aux membres de la Fabrique de présenter un projet concernant l'installation de la cloche, afin que cette dernière soit installée de façon sécuritaire contre le vol;

Que si la Fabrique décide de se départir de la cloche, cette dernière sera remise à la Ville d'Acton Vale;

Que la Fabrique assume le déménagement ainsi que le transport de la cloche.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.**

Dépôt d'une lettre de remerciement du Club des Lions d'Acton Vale pour la collaboration financière ainsi que le prêt de camions de la Ville d'Acton Vale, pour l'activité de la guignolée 2022.

**Le conseil en prend acte.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENT DE L'APEH.**

Dépôt d'une lettre de remerciement de l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska pour l'aide financière accordée.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVEMENT AUX DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU – MODIFICATION DE LA LOI EN VIGUEUR.**

Attendu que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

Attendu que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés:

Attendu que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

Attendu que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

Attendu que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

Attendu la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique, afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

Attendu le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau:

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la Ville de Saint-Basile-le-Grand et demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION D'APPUI RELATIVEMENT AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX.**

Attendu que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Attendu que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Attendu que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Attendu l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Attendu que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Attendu que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la municipalité de La Présentation et de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE SOLLICITATION – ÉCOLE D'ENTREPRENEURSHIP DE BEAUCE.**

Monsieur Sylvain Latour de Gestimaction Inc. est un des entrepreneurs-athlètes de l'école d'Entrepreneurship de Beauce et relève des défis communautaires réalisés dans l'ensemble du Québec et cette année, il apporte appui à un organisme basé à Trois-Rivières, le Centre d'Organisation Mauricien de services et d'Éducation Populaire (COMSEP). Monsieur Latour sollicite la Ville d'Acton Vale pour une contribution financière pour son défi communautaire.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-02-032

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GROUPE SCOUT D'ACTON VALE.**

Attendu que le Groupe Scout d'Acton Vale soumet, à la Ville d'Acton Vale, une aide pour le financement des camps de l'année 2023;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Groupe Scout d'Acton Vale à titre de contribution financière pour les jeunes d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DU BAL DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE ROBERT-QUIMET.**

Le comité du bal des finissants de la Polyvalente Robert-Quimet soumet à la Ville d'Acton Vale une demande de commandite, afin d'offrir un bal à la hauteur des défis surmontés des dernières années pour leurs finissants.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-02-033

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU BUDGET 2023 DE L'OFFICE MUNICIPAL DES MASKOUTAINS ET D'ACTON.**

Attendu le dépôt du budget 2023 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le

conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'accepter le budget 2023 de l'Office Municipal des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-034

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FIRME EXP À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCCFP POUR LE PROJET DU DÉVELOPPEMENT DE LA RUE BERNIER.**

Attendu que la Ville a, par la résolution 2022-05-186, retenu la proposition de services professionnels de la firme EXP, pour la préparation des plans et devis pour le projet du développement de la rue Bernier;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MELCCFP en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour ce projet;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme EXP à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet du développement de la rue Bernier;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement à entretenir le système d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial ainsi qu'à acquérir le bassin de rétention et d'entretenir les ouvrages des gestions des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-02-035

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE LA RUE DE LA MINE.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux - Réfection de la rue de la Mine;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres public, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience du soumissionnaire : 30 points
2. Compétence et disponibilité du responsable de projet : 30 points
3. Organisation de l'équipe de projet : 30 points
4. Livrables et qualité de la proposition avec échéancier : 10 points.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-036

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01/01/2023 au 31/01/2023	59 764.98 \$
• Paiements par AccèsD du 01/01/2023 au 31/01/2023	173 105.62 \$
• Salaires, REER pour le mois de janvier 2023	98 405.49 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-01-2023 au 31-01-2023	0.00 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de décembre 2022</li> <li>• Pour le mois de janvier 2023</li> </ul>	<p>134 556.42 \$</p> <p>194 198.16 \$</p>
<b>Grand Total</b>	<b>660 030.67 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Dépôt du cahier d'enregistrement** – Règlement 020-2022  
« Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-02-037

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA – RESPONSABILITÉS CIVILES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 104 041,67 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à **BFL** pour le renouvellement de la police d'assurance responsabilités civiles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 001-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'APPORTER UNE PRÉCISION RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'UTILISER À DES FINS COMMERCIALES AU MOINS 60 % DE LA SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE TOUT BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE 204-CV.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 001-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'APPORTER UNE PRÉCISION RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'UTILISER À DES FINS COMMERCIALES AU MOINS 60 % DE LA SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE TOUT BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE 204-CV ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 001-2023 ayant pour titre « Règlement no. 001-2023 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'apporter une précision relativement à l'obligation d'utiliser à des fins commerciales au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal dans la zone 204-CV », soit :

**Article 3 Notes particulières**

*La grille des usages principaux et des normes, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée par le remplacement, à la page 10-1, de la note particulière [1] par la note particulière suivante :*

*[1] au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal doit être utilisé à des fins commerciales. En contrepartie, il est autorisé de transformer, en tout ou en partie, la superficie d'un rez-de-chaussée utilisée à d'autres fins que commerciales en espace voué à des fins commerciales.*

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 février 2023 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 002-2023 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2023 relatif à la garde de poules urbaines en milieu urbain;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2023-02-039

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 021-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE AFIN D'ASSURER LA COHÉRENCE ENTRE LES EXIGENCES DUDIT RÈGLEMENT RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ET LA RESTAURATION DES SITES D'EXTRACTION ET CELLES DU RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES DU MELCCFP.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 décembre 2022;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 19 décembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 janvier 2023 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 16 janvier 2023;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 021-2022;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'adopter le règlement 021-2022 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale afin d'assurer la cohérence entre les exigences dudit règlement relatives à l'aménagement et la restauration des sites d'extraction et celles du Règlement sur les carrières et sablières du MELCCFP.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-040

**RÉSOLUTION POUR OFFICIALISER LE NOM D'UNE RUE.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée du lot 6 524 240 comme étant « **rue des Investisseurs** ».

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 003-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 003-2023 sur la démolition de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 003-2023 sur la démolition d'immeubles de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2023-02-041

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 003-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'accepter le projet de règlement 003-2023 ayant pour titre « Règlement no. 003-2023 sur la démolition d'immeubles de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 février 2023 à vingt heures (20:00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-042

**OFFRE DE SERVICES DE VEC FORMATION, CÉGEP DE VICTORIANVILLE.**

Attendu que VEC Formation, Cégep de Victoriaville, propose une offre de service pour des services d'analyse et de rédaction du règlement d'incendie de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater VEC Formation, Cégep de Victoriaville, pour l'analyse et la rédaction du règlement incendie de la Ville, selon l'offre de services datée

du 13 janvier 2023;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 8 141 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-03-419 au Service de formation continue du Cégep de Victoriaville;

De financer cette dépense à même le fonds général ;

De compenser cette dépense non budgétée à même la réserve d'opération;

D'autoriser la coordonnatrice Ressources humaines et communications, madame Vicky Lessard, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-043

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA NOMINATION D'UN ASSISTANT-DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un Assistant-Directeur du service de sécurité incendie;

Attendu que la direction générale ainsi que de la coordonnatrice aux Ressources humaines proposent la nomination de monsieur Mario Daragon à titre d'Assistant-Directeur du service de sécurité incendie. Monsieur Daragon occupe le poste par intérim depuis dix (10) mois et répond aux exigences;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer monsieur Mario Daragon à titre d'Assistant-Directeur du service de sécurité incendie. Les conditions de travail et la description du poste sont prévues dans un contrat à intervenir entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-044

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC (SPQ) – SECTION LOCALE ACTON VALE.**

Considérant la convention collective signée entre les parties;

Considérant une discussion intervenue entre les parties le 17 janvier 2023;

Considérant que l'employeur a fait la demande d'ajouter un texte à la convention collective;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par

la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le SPQ- Section locale Acton Vale, ayant pour objet « Entente relative à l'employé #5531 »;

D'autoriser la directrice générale, la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, le président et le vice-président du syndicat à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-045

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023. Le coût d'inscription pour 2023 est déterminé comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Inscriptions MRC</b>	<b>Subventions Ville</b>	<b>Hors MRC</b>
Novice (4-7 ans)	80,00 \$	120.00 \$	200.00 \$
Atome (8-9 ans)	111.00 \$	167.00 \$	278.00 \$
Moustique (10-11 ans)	121.00 \$	182.00 \$	303.00 \$
Pee-Wee (12-13 ans)	121.00 \$	182.00 \$	303.00 \$
Bantam (14-15 ans)	131.00 \$	197.00 \$	328.00 \$
Midget (16-17 ans)	145.83 \$	218.75 \$	364.58 \$

Que la Ville d'Acton Vale demande à l'Association du baseball mineur d'inscrire les montants des inscriptions ainsi que les montants subventionnés par la Ville dans leur publicité d'inscription.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-046

**RÉSOLUTION POUR DONNER LE MANDAT ET AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE OFFRE DE SERVICE ÉMISE PAR SÉCURITÉ BC COMMUNICATION.**

Attendu que Sécurité BC Communication a soumis une offre de service pour l'installation d'un système d'accès au Carrefour des générations;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la

conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne le mandat à BC Communication pour l'installation d'un système d'accès au Carrefour des Générations;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 6 852.37 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-20-522, à Sécurité BC Communication, selon l'offre de service datée du 19 janvier 2023;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-047

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que l'Association du soccer mineur de la région d'Acton soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'Association du soccer mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2023. Le coût d'inscription pour 2023 est déterminé comme suit :

Catégories	Inscriptions MRC	Subventions Ville
<b>Récréatif</b>		
U4	50.00 \$	75.00 \$
U6 à U16	90.00 \$	135.00 \$
<b>Compétitif</b>		
U9 à U16	160.00 \$	240.00 \$
Compétitif non-résident	400.00 \$	

Que la Ville d'Acton Vale demande à l'Association du soccer mineur d'inscrire les montants des inscriptions ainsi que les montants subventionnés par la Ville dans leur publicité d'inscription.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-048

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par

voie d'appel d'offres, des soumissions pour la fourniture d'une surfaceuse électrique neuve.

**Adoptée à l'unanimité conseillers présents.**

Rs.2023-02-049

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER / CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS / BIBLIOTHÈQUE / HÔTEL DE VILLE/ CENTRE SPORTIF ET LA GARE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 30 janvier 2023 à 10h30, à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le contrat d'entretien ménager pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif et la Gare, contrat de 1 an;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission ;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 44 520.00 \$, annuel, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx 419 pour le contrat d'entretien ménager, pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville, Centre sportif et la Gare, contrat de 1 an;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Services d'entretien D. Brousseau Inc. au coût de 44 520.00 \$ annuel, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-050

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR LA CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 25 536 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Carrière d'Acton Vale Ltée pour le béton de la patinoire extérieure, selon la facture no. 205944, émise le 9 septembre 2022;

De financer cette dépense à même les surplus affectés (45.6 %) et la subvention (PSISRPE) (54.4 %).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



Rs.2023-02-051

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES PARA POUR LA PRÉSENTATION DES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2023.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 8 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2023;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les PARA.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-052

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 27 juin au 8 août 2023 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 27 juin au 8 août 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-053

**RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE PLAN D'ACTION À LA SUITE D'UN RÉSULTAT EN DÉPASSEMENT DE LA NORME DE PLOMB DANS L'EAU DISTRIBUÉE.**

Attendu que le règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution. En mars 2021, la norme du plomb a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et de tenir compte de la recommandation de Santé Canada pour le plomb, établie à 5 ug/L;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la

conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale approuve, tel que déposé, le plan d'action afin de rencontrer les normes prévues à la réglementation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 30.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande des explications supplémentaires concernant l'installation de la cloche.</li><li>• Demande s'ils ont besoin d'un acte notarié pour l'acquisition de la cloche et de la remise à la Ville s'ils veulent s'en départir.</li><li>• Demande quelles sont les pénalités pour deux fausses alarmes.</li><li>• Demande si c'est possible de faire l'installation de poubelles à l'entrée du cimetière.</li></ul>
M. Denis Roy	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande que signifient les lettres MELCCFP de point 5.3</li></ul>
M. Joseph Messier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il y a moyen d'allonger le délai de leur système d'alarme avant qu'il se déclenche.</li></ul>
Mme Jessyca Lacasse	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il y a un nombre limite d'animaux dans un logement.</li><li>• Demande comment faire pour limiter le stationnement de tracteur sur la rue Daigneault.</li><li>• Demande comment faire pour faire réduire la limite de vitesse sur la rue Daigneault.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 45.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-cinq minutes (20;45).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date